



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2026/02/029

Fonction publique – personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Séance du 9 février 2026

Date de convocation : 3 février 2026

Membres en exercice : 33

29 présents – 33 votants

Le quorum est atteint.

OBJET : Modification tableau des effectifs - emplois statutaires

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Farouk MOUSSA a donné procuration à Annick CHOPARD

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

Jacky PASCAL a donné procuration à Frédéric DUMAS

Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Magali NISSARD

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christian SOMMACAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD,) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2026/02/029

RAPPORTEUR : Jean DENAT, maire

EXPOSE :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant, qu'il convient en raison de promotion interne de créer deux emplois permanents d'agent de maîtrise rattachés aux directions du centre technique municipal et de l'éducation de la commune.

Considérant, qu'il convient en raison de mobilité interne de procéder au changement de filière de deux agents, de créer deux emplois permanents d'adjoints administratifs, à temps complet, ces postes seront rattachés aux directions des affaires juridiques et administratives et de l'éducation de la commune.

Il est proposé :

- De créer un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 10 février 2026
- De supprimer un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2026
- De créer un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps non complet de 28 heures hebdomadaires à compter du 10 février 2026
- De supprimer un emploi permanent au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2026
- De créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026
- De supprimer un emploi permanent au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026
- De créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026
- De supprimer un emploi permanent au grade d'agent social à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026

Vu le tableau des emplois,

PROPOSITION : Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- D'adopter cette proposition
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Suite délibération n° 2026/02/029

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter la proposition du rapporteur par 25 voix pour (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 8 abstentions** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Christian SOMMACAL

Le maire,

Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 17/02/2026



ID : 030-213003411-20260209-DE202602_0029-DE